
Communiqué de presse

Neuilly-sur-Seine, le 4 avril 2017

Le Conseil d'administration de Gaumont s'est réuni le 4 avril 2017 sous la présidence de Nicolas Seydoux.

■ **DIVIDENDE**

Le Conseil d'administration de Gaumont a décidé de proposer à la prochaine Assemblée générale du 16 mai 2017 le versement d'un dividende de 1 euro par action qui serait mis en paiement après le 25 juillet 2017.

■ **PROJET DE CESSIION DE LA PARTICIPATION DE GAUMONT DANS LES CINEMAS GAUMONT PATHE**

L'expert indépendant, Sorgem Evaluation, désigné le 28 février 2017 par le Conseil d'administration de Gaumont, suivant la recommandation de son comité ad hoc composé d'administrateurs indépendants, a rendu son rapport concluant que le prix d'acquisition de 380 millions d'euros offert par Pathé pour la cession de la participation de Gaumont dans Les Cinémas Gaumont Pathé est conforme à l'intérêt social de Gaumont et de ses actionnaires.

En application de la position-recommandation AMF Doc n°2015-05 sur les cessions et les acquisitions d'actifs significatifs, le Conseil d'administration de Gaumont a approuvé ladite cession et décidé de la soumettre à l'autorisation de l'Assemblée générale du 16 mai 2017.